

**DÉLIBÉRATION n°2023-72**  
**Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes**  
**Séance du 25 octobre 2023**

Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration  
du 3 octobre 2023

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatifs aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le règlement intérieur de l'IEP,

*Après en avoir délibéré,*

**DECIDE :**

**Article unique**

Le compte-rendu du Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes du 3 octobre 2023 est adopté.

Membres en exercice : 30 membres  
Membres présents ou représentés : 26 membres

Votes : Refus de participer au vote :  
Abstention :  
Contre :  
Pour : 26

Délibération : **adoptée.** refusée.

Le 25 octobre 2023

Le Président  
du Conseil d'Administration



**Yann LEJOLIVET**

Document(s) en annexe au présent extrait :

*Compte-rendu du conseil d'administration du 3 octobre 2023 (8 pages)*

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le :



# Conseil d'administration en formation plénière

## Séance du 3 octobre 2023

SciencesPo  
Rennes

### Présents

- (1) M. Yann Lejolvivet, Président du Conseil d'administration
- (2) M. Éric Hitti (représentant M. David Alis)
- (3) Mme Yamina Lamrani-Carpentier (représentant Mme Nathalie Colin, DGAFFP)
- (4) M. Jérôme Lartigau (représentant Mme Maryvonne Le Brignonen, INSP)
- (5) Mme Audrey Ballu-Gougeon
- (6) M. Vincent Valentin
- (7) M. Romain Pasquier
- (8) M. Gil Desmoulin
- (9) Mme Marta Iglesias
- (10) Mme Adeline Thobie
- (11) Mme Charlotte Jegouic
- (12) M. Dimitri Guezel
- (13) Mme Nathalie Pruchon

### Représentés

- (14) Mme Laurence Bertrand-Dorléac
- (15) M. David Alis
- (16) Mme Nathalie Colin
- (17) Mme Maryvonne Le Brignonen
- (18) Mme Marie-Laure Collet
- (19) Mme Corinne Poulain
- (20) M. Thibault Tellier
- (21) M. Emmanuel Couet
- (22) Mme Armelle de Guibert
- (23) M. Nicolas Escach
- (24) Mme Claire Toupin-Guyot
- (25) M. Hadrien Jehan

### Membres ayant voix consultative

- (26) M. Pablo Diaz, Directeur de l'IEP
- (27) M. Vincent Brunie, INSA
- (28) M. Antoine Hurtaut, Association des Anciens

### Invités

- (29) M. Guillaume Julien
- (30) Mme Cyrielle Leclerc
- (31) M. Cyril Rams
- (32) M. Alan Leroux (rectorat)
- (33) M. Sébastien Chable
- (34) M. Hugues Parola

Procurations :

Mme Laurence Bertrand-Dorléac	Donne pouvoir à	M. Yann Lejolvivet
Mme Marie-Laure Collet	Donne pouvoir à	M. Yann Lejolvivet
Mme Corinne Poulain	Donne pouvoir à	Mme Adeline Thobie
M. Thibault Tellier	Donne pouvoir à	M. Gil Desmoulin
M. Emmanuel Couet	Donne pouvoir à	M. Gil Desmoulin
Mme Armelle de Guibert	Donne pouvoir à	M. Romain Pasquier
M. Nicolas Escach	Donne pouvoir à	Mme Marta Iglesias
Mme Claire Toupin-Guyot	Donne pouvoir à	M. Romain Pasquier
M. Hadrien Jehan	Donne pouvoir à	Mme Charlotte Jegouic

- **Modification de l'ordre du jour**

M. Diaz explique que la délibération transmise sur l'engagement étudiant était fondée sur circulaire de 2017, alors qu'il existe une nouvelle circulaire datant de 2022. Cette délibération a été en conséquence retirée pour être retravaillée. Elle sera présentée au prochain CA. De ce fait, la numérotation des délibérations est modifiée, ce qui nécessite un vote des administrateurs.

Le Président met au vote la modification de l'ordre du jour.  
*La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.*

- **Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 21 juin 2023**

Le Président met au vote le procès-verbal du CA du 21 juin 2023.  
*Le procès-verbal du conseil d'administration du 21 juin 2023 est adopté à l'unanimité.*

## **INFORMATIONS DE LA DIRECTION**

Le Président donne la parole à Monsieur Diaz.

### Réseau SCPO

M. Diaz donne en préambule quelques informations de rentrée. Dans le cadre du réseau SCPO, que M. Diaz préside cette année, il a proposé l'organisation d'une conférence de presse de l'ensemble du réseau, qui aura lieu à Paris le 9 novembre. Ce sera l'occasion de parler des évolutions du réseau, de la modification du concours et des projets communs.

### COMP

S'agissant de l'établissement public expérimental de l'université de Rennes, le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) obtenu après une négociation avec le président David Alis et Pascal Mognol est très satisfaisant, avec un peu plus de 8 millions d'euros sur trois ans pour le site rennais. L'originalité de ce COMP est que chaque composante porte des actions au nom de l'EPE.

Sciences Po Rennes a obtenu un financement de 900 000 euros pour trois actions : pérennisation du festival « Nos futurs, la parole à la relève », métiers d'avenir autour du double diplôme INSA-Sciences Po pour la mention ville environnement urbain, création d'une chaire sur la préservation de l'habitabilité de la terre autour du métabolisme territorial et de la question alimentaire.

L'EPE accueille pour la première fois la sixième année du double diplôme INSA-Sciences Po, avec une première promotion de quinze étudiants qui sera donc diplômée en septembre prochain. Il y a désormais une quarantaine d'étudiants par an qui entrent dans cette filière d'excellence.

### Actualités Sciences Po Rennes

En ce qui concerne Sciences Po Rennes, un grand projet de restructuration de la bibliothèque de l'IEP a été entamé. La sélection entre les deux architectes finalistes doit avoir lieu la semaine suivante. Les premières esquisses reçues sont très inspirantes. Les travaux débuteront en juin 2024. Il est très positif que ce projet puisse continuer de progresser, avec le soutien du département et de la métropole, et la mise à contribution des fonds propres de l'IEP, la totalité du projet représentant environ 4,5 millions d'euros.

Il a également été possible de boucler un tour de table pour l'agrandissement du Campus des Transitions à Caen, grâce à un partenariat avec le Dôme, qui est un tiers-lieu. Ce projet devrait débuter dans l'année et permettra d'accueillir davantage d'étudiants, avec l'originalité de disposer d'espaces de formation dans un tiers-lieu sur la presqu'île de Caen.

Le programme d'égalité des chances avec les lycées professionnels se déploie en Normandie cette année, avec environ 115 élèves de terminale de lycées professionnels qui viendront à Sciences Po acquérir des compétences en prise de parole et confiance en soi dispensées par les étudiants de Sciences Po, et environ 80 étudiants de

Sciences Po iront dans les lycées professionnels pour apprendre à maîtriser quelques techniques dans les métiers de bouche, la menuiserie et les espaces verts.

Le projet de labellisation en développement durable et responsabilité sociale et sociétale a été lancé, avec l'aide d'un consultant.

Le Moovy Market du CROUS est entré en fonctionnement, et propose une solution à la fermeture du restaurant universitaire, avec en moyenne 250 repas servis. M. Diaz remercie le directeur du CROUS pour ce projet, qui représente une première en Bretagne.

Enfin, les élections étudiantes auront lieu le 12 octobre. Les listes ont été déposées ce matin.

M. Lejollivet remercie les représentants étudiants pour leur participation au conseil d'administration durant tout leur mandat.

M. Diaz s'associe à ces remerciements. Il précise pour terminer que 115 étudiants de Master II sont en alternance cette année, sur une promotion de 220 étudiants. C'est une fierté pour l'établissement.

## **1. FINANCES**

- **Attribution des subventions aux associations étudiantes**

M. Diaz explique que comme chaque année, une partie de la CVEC est attribuée aux associations domiciliées à l'IEP. Une réunion de la commission permanente de la vie étudiante (paritaire entre étudiants et direction) a permis de discuter de l'allocation de cette subvention. Les associations demandaient un montant total de 45 000 euros, pour un montant total attribué de 24 330 euros. Cette répartition est soumise au vote.

Conformément à la réglementation, la signature d'une charte républicaine sera demandée aux associations (correspondant plus ou moins à la charte des associations de l'IEP). La charte républicaine sera intégrée en bonne et due forme à la charte des associations pour l'année suivante.

*La délibération 2023-33 est adoptée à l'unanimité.*

- **Formations courtes — Tarif 2023-2024**

*La délibération 2023-34 est adoptée à l'unanimité.*

## **2. RESSOURCES HUMAINES**

- **La liste des fonctions pour l'attribution des NBI**

M. Parola rappelle qu'il s'agit de points d'indice à distribuer, au nombre de 40, sous forme de deux NBI de 20 points attribués à des fonctions. L'enjeu financier est relatif, puisque cela représente environ 100 euros mensuels, mais la symbolique associée est assez forte.

La direction a proposé le maintien des fonctions destinataires l'année précédente, à savoir la responsabilité du pôle finance et la responsabilité du pôle bibliothèque, notamment parce que le projet de rénovation de la bibliothèque et le projet de restructuration des processus finances sont assez lourds.

Madame Pruchon remarque, sans remettre en cause la légitimité des deux collègues concernés, que cette mesure vise souvent à aider les bas salaires.

*La délibération 2023-35 est adoptée à la majorité, avec 21 voix favorables et 4 abstentions.*

## **3. PÉDAGOGIE**

M. Desmoulin présente l'architecture générale de l'offre de formation. Pour rappel, la quatrième année du diplôme de Sciences Po Rennes correspond à la première année du master, et tous les étudiants inscrits dans le diplôme suivent cette quatrième année à Rennes ou à Caen. Tous les parcours conservent une dominante pluridisciplinaire

(droit, économie, science politique, histoire). Un début de spécialisation s'effectue à partir de cours fléchés et du séminaire de quatrième année.

Le découpage en école est conservé pour la quatrième année, à l'exception du grand oral de cinquième année, qui est spécialisé par école.

En cinquième année, certains parcours sont en alternance. Les étudiants ont la possibilité d'effectuer cette cinquième année à l'extérieur de Sciences Po Rennes, mais 65 % des étudiants de quatrième année intègrent l'offre de master et de grade master de Sciences Po Rennes. Certains étudiants doivent obligatoirement finaliser leur parcours au sein de Sciences Po Rennes, par exemple les étudiants entrés directement en quatrième année, pour obtenir le diplôme de Sciences Po. Tous les étudiants obtiennent à l'issue de leur cursus deux diplômes : le diplôme de Sciences Po et un master ou un grade de master. Il faut également citer la particularité du cursus INSA-Sciences Po, à l'issue duquel les étudiants obtiennent trois diplômes : les deux diplômes précités, et le diplôme d'ingénieur INSA.

M. Diaz souligne que 18 parcours de Master différents sont proposés aux étudiants, grâce à des partenariats avec de nombreux établissements extérieurs. L'approche pluridisciplinaire des trois premières années permet une grande liberté de choix, avec de se spécialiser à partir de la quatrième année dans des parcours d'excellence.

- **Règlement général des examens de la filière INSA-SCPO**

*La délibération 2023-36 est adoptée à l'unanimité.*

- **Modalités de contrôle des connaissances 1A**

*La délibération 2023-37 est adoptée à l'unanimité.*

- **Modalités de contrôle des connaissances 2A**

*La délibération 2023-38 est adoptée à l'unanimité.*

- **Modalités de contrôle des connaissances et règlement de la 3A**

*La délibération 2023-39 est adoptée à l'unanimité.*

- **Règlement Bachelors**

*La délibération 2023-40 est adoptée à l'unanimité.*

- **Règlement Bachelor Monde chinois**

*La délibération 2023-41 est adoptée à l'unanimité.*

- **Modalités de contrôle des connaissances 4A (+ annexe grand oral)**

*La délibération 2023-42 est adoptée à l'unanimité.*

- **Modalités de contrôle des connaissances 1A, 2 A, 3 A, 4 A, 5 A et 6 A de la filière INSA-SCPO**

*La délibération 2023-43 est adoptée à l'unanimité.*

- **Charte Module projet 4A**

*La délibération 2023-44 est adoptée à l'unanimité.*

- **Règlement mobilité 5A**

*La délibération 2023-45 est adoptée à l'unanimité.*

- **Règlement général grade master M1 et M2**

*La délibération 2023-46 est adoptée à l'unanimité.*

- **Règlement général DNM M1 et M2**

*La délibération 2023-47 est adoptée à l'unanimité.*

#### **Modalités de contrôle des connaissances Ecole Politiques Publiques (M2)**

- **Règlement et MCC Service Public — prépa INSP**

*La délibération 2023-48 est adoptée à l'unanimité.*

- **MCC Recherche et Expertise en Sciences Sociales du Politique (RESSP)**

*La délibération 2023-49 est adoptée à l'unanimité.*

- **MCC Concertation et Territoires en Transitions (CTT)**

*La délibération 2023-50 est adoptée à l'unanimité.*

- **MCC Gouverner les Mutations Territoriales (GMT)**

*La délibération 2023-51 est adoptée à l'unanimité.*

- **MCC Sécurité, Défense et Intelligence Stratégique (SEDEFIS)**

*La délibération 2023-52 est adoptée à l'unanimité.*

- **MCC Jugements et autorité publique (JAP)**

*La délibération 2023-53 est adoptée à l'unanimité.*

#### **Modalités de contrôle des connaissances École Affaires internationales (M2)**

- **MCC Europe et Affaires Mondiales (EAM)**

*La délibération 2023-54 est adoptée à l'unanimité.*

- **MCC Générations Futures et Transitions Juridiques (GENFUT)**

*La délibération 2023-63 est adoptée à l'unanimité.*

#### **Modalités de contrôle des connaissances École du management des organisations (M2)**

- **Règlement et MCC Management des Organisations et des Projets (MOP)**

*La délibération 2023-55 est adoptée à l'unanimité.*

- **MCC Management des Projets en Energies Renouvelables (MNER)**

*La délibération 2023-56 est adoptée à l'unanimité.*

- **MCC Management des Risques et la Qualité (MRQ)**

*La délibération 2023-57 est adoptée à l'unanimité.*

- **MCC Gouverner les solidarités au sein des territoires (GSOT)**

*La délibération 2023-58 est adoptée à l'unanimité.*

## **Modalités de contrôle des connaissances Ecole Villes et environnements urbains**

- **MCC Ingénierie des services Urbains en réseaux : Villes en Devenir (ISUR-VED)**

*La délibération 2023-59 est adoptée à l'unanimité.*

- **MCC Stratégies innovantes des territoires urbains : anticiper les transitions (IN-SITU)**

*La délibération 2023-60 est adoptée à l'unanimité.*

- **Règlement et MCC Gouvernance des métropoles, affaires publiques et maritimité (GMM)**

*La délibération 2023-61 est adoptée à l'unanimité.*

## **Modalités de contrôle des connaissances École de Journalisme (M2)**

- **Règlement et MCC Journalisme, Reportage et Enquête (JRE)**

*La délibération 2023-62 est adoptée à l'unanimité.*

## **Autres Modalités de contrôle des connaissances**

- **Modalités de contrôle des connaissances et Règlement AEPa/CEPa**

Mme Iglesias rappelle que le programme en français avait déjà été adopté au mois de juin. Il s'agit à présent de voter le programme en anglais. Ce sont des étudiants qui viennent un ou deux semestres à l'IEP de Rennes.

*La délibération 2023-64 est adoptée à l'unanimité.*

- **Règlement du Certificat d'études pour l'ingénieur à Caen (test CEPI)**

M. Diaz précise qu'il s'agit d'un partenariat avec l'ENSICAEN, qui permet aux étudiants de l'ENSICAEN de venir suivre des cours à Sciences Po, et inversement. Il n'y a pas de diplôme associé, mais un certificat de suivi des cours.

*La délibération 2023-66 est adoptée à l'unanimité.*

- **MCC Grade master Parcours Stratégies innovantes des territoires urbains IN-SITU en partenariat avec l'ESAM**

M. Diaz indique qu'il s'agit du parcours de cinquième année en alternance sur le campus de Caen, dans le cadre d'un partenariat avec l'ESAM de Caen, qui permet à une dizaine d'étudiants de suivre à la fois le diplôme valant grade de Master de l'ESAM et le diplôme d'établissement grade Master IN-SITU à Caen.

*La délibération 2023-67 est adoptée à l'unanimité.*

- **MCC eMBA Transitions territoriales (TT)**

M. Diaz explique que cette formation continue ouvrira en janvier prochain et permettra d'accroître l'offre sur la gouvernance territoriale.

*La délibération 2023-68 est adoptée à l'unanimité.*

- **MCC Année préparatoire Campus de Rennes**

M. Diaz précise que ce point concerne les étudiants admis au concours d'accès direct en quatrième année, mais qui n'ont pas effectué un semestre de mobilité. Il leur est demandé d'effectuer un semestre à Sciences Po Rennes puis d'effectuer une année de mobilité.

*La délibération 2023-69 est adoptée à l'unanimité.*

- **MCC Management des risques de sécurité civile pour les collectivités territoriales (MDRSC)**

M. Diaz indique que cette offre de formation a été construite avec la métropole de Rennes et le SDIS, en collaboration avec l'EHESP, dans le but de former les élus à la gestion des risques.

*La délibération 2023-70 est adoptée à l'unanimité.*

#### **4. VIE ÉTUDIANTE**

- **Demande de changement de siège social pour l'association Prix Mirabeau**

M. Diaz explique que cette association organise le prix Mirabeau chaque année. Cette année, elle doit être domiciliée à Rennes pour y organiser le prix. L'année précédente, le prix Mirabeau avait été organisé à l'IEP de Grenoble. La métropole de Rennes soutient l'établissement dans ce projet, avec la mise à disposition, à un prix défiant toute concurrence, des Jacobins et des Champs Libres pour la demi-finale et la finale du prix. La domiciliation facilite le bouclage du budget par l'association, ce budget étant assez important.

M. Lejolviet demande si l'association doit changer de domiciliation chaque année.

M. Diaz répond par la négative. Ce sont des étudiants de tous les IEP qui se réunissent chaque année pour organiser le prix Mirabeau, et l'association avait besoin d'un changement de domiciliation. En concertation avec tous les IEP, il a été demandé que Rennes puisse domicilier l'association, qui pourra peut-être demeurer sur place l'année suivante, même si le prix est organisé par un autre IEP.

*La délibération 2023-71 est adoptée à l'unanimité.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*